

Discours PREDEC

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,
CherEs collègues,

Le plan d'élimination des déchets du BTP était très attendu car les déchets du BTP posent depuis des années de graves problèmes de pollution, déchets sauvages souvent que l'on retrouve dans les espaces agricoles et naturels . C'est donc une étape importante qui, je le rappelle, est l'aboutissement d'un travail minutieux et d'une très large concertation qui a duré plus de deux ans. Un premier projet avait été présenté en

La nouvelle version du projet présenté aujourd'hui est donc le fruit des avis de la consultation institutionnelle qui permet d'enrichir et de préciser le projet, comme par exemple sur les obligations à respecter pour le remblayage des carrières, pour les terres sulfatées. Il est également prévu l'évaluation régulière et le suivi du PREDEC.

Pour autant, parvenir à un PREDEC qui fasse l'unanimité de l'ensemble des acteurs n'est pas un exercice facile. Car planifier la gestion des déchets de chantiers au niveau de notre région est un véritable défi environnemental, économique et social, et territorial. Défi environnemental parce que notre région produit de plus en plus déchets de chantiers, mais aussi parce que les travaux du Grand Paris vont accroître la quantité de déchets. Défi économique et social parce que la prévention et la réutilisation des matériaux créent de l'emploi local et non délocalisable. Défi environnemental car les volumes recyclés et réutilisés vont aboutir à la réduction des volumes de déchets ultimes.

Mais c'est aussi un défi d'équilibre territorial. La question du rééquilibrage territorial des capacités de stockage des déchets inertes est en effet délicate. Et ce particulièrement pour les départements du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, qui, dans le cadre de la consultation, ont rendu des avis allant dans le sens d'un meilleur rééquilibrage. Nous sommes conscients qu'il est très délicat de trouver le juste milieu entre équilibre régional et spécificités locales. Pour autant, il est nécessaire de trouver un compromis qui prenne en considération les demandes des départements.

Cette question du rééquilibrage territorial pose certes problème, mais cela ne doit pas occulter le reste : le PREDEC est une grande avancée.

Le groupe EELV salue donc à nouveau la volonté de la région de se positionner en véritable région stratège en intégrant la question de la prévention, de la réutilisation, de la gestion de proximité des déchets de chantiers, de la mobilisation des réseaux d'acteurs, du report modal et fluvial mais également celle de l'économie circulaire. Le groupe EELV se félicite également que la région soit force de proposition sur des évolutions règlementaires face à l'Etat. Cet avant-projet propose de repenser, en somme, tout un modèle en amont et en aval.

Nous attendons avec impatience la suite, les résultats de l'enquête publique puis la déclinaison en un plan d'action ambitieux et au plus proche du PREDEC, avec les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre effective. Ce sera notamment l'objet de la stratégie d'intervention régionale pour le développement d'une économie circulaire.

En conclusion, il faut se saisir de l'opportunité du Grand Paris. C'est l'occasion d'entamer un virage, et de faire de l'Île-de-France un laboratoire de l'exemplarité.